

# Chapitre I.

## Les flux financiers illicites liés au trafic de drogues et leurs incidences sur le développement et la sécurité

### Introduction

1. Les flux financiers illicites liés au trafic de drogues menacent le développement politique, économique et social et la sécurité des pays du monde entier. L'OICS a déjà examiné la question, puisque son rapport annuel pour 1995 contenait un chapitre intitulé « Priorité à la lutte contre le blanchiment de l'argent ». Le trafic de drogues est l'une des activités les plus lucratives des groupes criminels organisés. Non seulement il a des conséquences néfastes sur la santé des usagers et usagères de drogues, mais il alimente aussi la violence, l'insécurité, l'instabilité et la corruption dans les pays où ont lieu la culture, la production, la fabrication, le transport, la distribution et la consommation. Ce trafic n'est que l'une des activités illicites des groupes criminels organisés, qui sont également impliqués dans la traite des personnes, le trafic d'armes, l'exploitation minière illégale, le blanchiment d'argent et la corruption, lesquels s'accompagnent de niveaux élevés de violence ; ces groupes font donc planer une grave menace sur la sécurité et la prospérité des citoyens du monde entier. Les flux financiers illicites grâce auxquels les groupes criminels organisés cherchent à maximiser leurs profits constituent l'artère nourricière du trafic sous tous ses aspects ; il est par conséquent essentiel de les endiguer pour s'attaquer au trafic de drogues à l'échelle mondiale. Par ailleurs, la mondialisation a favorisé la circulation des capitaux, les innovations financières et les nouvelles technologies, telles que les paiements par téléphonie mobile et les monnaies numériques, qui ont amplifié la menace que représentaient les flux financiers illicites et la criminalité transnationale organisée.

2. Selon le *Rapport mondial sur les drogues 2021* de l'ONUDD, quelque 275 millions de personnes ont pris des drogues en 2019 ; ce chiffre représente une augmentation

de 22 % par rapport à 2010 et, d'après les observations, la hausse a été plus rapide dans les pays en développement. Le cannabis était la drogue la plus consommée, avec un nombre d'utilisateurs estimé à 200 millions dans le monde en 2019. Sur la période 2010-2019, les décès attribuables aux troubles liés à l'usage d'opioïdes ont augmenté de 41 %. Aux États-Unis, les décès par surdose ont crû de 29,4 % en 2020 par rapport à l'année précédente, pour atteindre, selon les estimations, 93 331, dont 69 710 impliquant des opioïdes ; le fentanyl et les opioïdes synthétiques de fabrication illicite étaient les principaux moteurs de cette évolution. Le trafic de drogues repose sur la dynamique entre l'offre et la demande : pour combattre ce fléau, les nations doivent s'attacher à réduire à la fois l'offre et la demande au moyen de stratégies et de politiques globales faisant intervenir les secteurs public et privé ainsi que la société civile.

3. Lorsqu'on restreint l'offre, les drogues deviennent plus rares, plus chères et moins tolérées par la société. Pour atteindre cet objectif, il faut viser toutes les étapes du trafic (culture, production, fabrication, transport, distribution, vente et rapatriement des revenus). Les efforts de réduction de l'offre doivent être déployés aux niveaux local, national et international, à l'aide des moyens diplomatiques, militaires, répressifs et de renseignement, de sorte que les envois de drogues puissent être interceptés, les réseaux criminels identifiés et les trafiquants traduits en justice. En cas de culture illicite de plantes dont on tire des drogues, il convient d'adopter des programmes de développement alternatif tels que la substitution des cultures. Face à la demande et à l'offre de drogues, il faut des solutions équilibrées, fondées sur des données factuelles et le principe de la responsabilité partagée, étant donné que les problèmes liés aux drogues illicites sont de plus en plus complexes et que la crise de la COVID-19 et le ralentissement économique qui en a découlé

menacent d'en exacerber les effets en premier lieu sur les personnes pauvres, marginalisées et vulnérables.

4. La corruption, sous forme de pots-de-vin et de détournement de ressources légitimes en particulier, est à la fois un catalyseur et un produit des flux financiers illicites liés au trafic de drogues et à l'économie illicite plus généralement. Les groupes criminels organisés jouent sur la corruption pour promouvoir et réaliser leurs programmes. Non seulement la corruption est une infraction en soi, mais elle a aussi pour effet de miner la confiance, d'affaiblir la gouvernance, d'entraver le développement économique et d'aggraver encore les inégalités, la pauvreté, la fracture sociale et la crise environnementale. C'est pourquoi il est indispensable de détecter et de combattre la corruption et les flux financiers illicites partout dans le monde.

## Définition des flux financiers illicites et du blanchiment d'argent

5. Les flux financiers illicites sont un facilitateur essentiel du trafic de drogues dont les groupes criminels organisés tirent richesse et pouvoir. On les définit comme de l'argent généré, transféré ou utilisé illégalement qui traverse les frontières et qui revêt les caractéristiques suivantes : *a)* les actes eux-mêmes sont illégaux (par exemple, corruption, fraude fiscale) ; *b)* les fonds sont tirés d'actes illégaux (par exemple, trafic de drogues, de minerais ou d'espèces sauvages ou traite des personnes) ; ou *c)* les fonds sont utilisés à des fins illégales (par exemple, financement de la criminalité organisée ou du terrorisme). La notion de flux financiers illicites est née au sein de la communauté internationale du développement, qui regroupe sous ce vocable divers phénomènes complexes. Initialement associé, dans les années 1990, à la fuite des capitaux, le terme « flux financiers illicites » désigne désormais les activités consistant à détourner des fonds publics et des recettes fiscales des programmes de réduction de la pauvreté et des projets d'infrastructure dans les pays en développement ; c'est un défi majeur pour le développement, qui fait, à ce titre, l'objet d'une attention croissante<sup>1</sup>.

6. Le blanchiment d'argent, qui consiste à déguiser le produit du crime pour l'intégrer au système financier légitime, rend possibles les flux financiers illicites. Selon les dispositions de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 et de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée qui

portent sur le sujet, le blanchiment peut couvrir trois actes distincts : *a)* la conversion ou le transfert de biens dont celui qui s'y livre sait qu'ils sont le produit du crime ; *b)* la dissimulation ou le déguisement de la nature véritable, de l'origine, de l'emplacement, de la disposition, du mouvement ou de la propriété de biens ou de droits y relatifs dont l'auteur sait qu'ils sont le produit du crime ; et *c)* l'acquisition, la détention ou l'utilisation de biens dont celui qui les acquiert, les détient ou les utilise sait qu'ils sont le produit du crime. Le blanchiment d'argent comporte trois étapes : *a)* le placement (entrée de l'argent illicite dans le système financier) ; *b)* l'empilage (séparation des fonds de leur source, souvent à l'aide de sociétés écrans anonymes) ; et *c)* l'intégration (retour de l'argent au criminel depuis une source d'apparence légitime, comme un bien immobilier).

7. Les flux financiers illicites ont suscité un intérêt accru avec les révélations des « Panama Papers » en 2016, des « Paradise Papers » en 2017, des « FinCEN Files » en 2020 et des « Pandora Papers » en 2021. Ces documents ont fait apparaître en quoi les gains illicites faussaient et affaiblissaient le système financier international et représentaient un détournement de fonds réservés au développement. Les flux financiers illicites, qu'ils proviennent de la fraude fiscale ou d'activités criminelles, entraînent une perte de ressources souvent indispensables au financement d'initiatives publiques et d'investissements essentiels. Pour les pays en développement dans leur ensemble, cela représente généralement des centaines de millions de dollars de recettes fiscales non collectées ou perdues alors qu'elles auraient pu servir à promouvoir une croissance économique durable, à créer des emplois, à réduire les inégalités et la pauvreté et à lutter contre le changement climatique. Après la publication des « Pandora Papers », qui ont révélé certaines informations concernant les mécanismes offshore grâce auxquels des personnalités politiques, des hauts fonctionnaires et plus de 130 milliardaires de 45 pays dissimulaient leurs avoirs, il apparaît indispensable de renforcer la transparence des entreprises pour améliorer l'intégrité financière. Les entreprises aux structures opaques constituent un obstacle important aux enquêtes et aux poursuites, tandis que la transparence permet de mettre au jour les flux financiers illicites. Si un certain nombre de territoires sont toujours perçus comme des paradis fiscaux, les changements qui sont en passe d'être apportés à la réglementation au niveau national et dont il est question ci-après devraient permettre de s'attaquer à l'anonymat grâce auquel les fonds illicites circulent<sup>2</sup>.

<sup>1</sup>Banque mondiale, « Illicit financial flows (IFFs) », 7 juillet 2017 ; et Fonds monétaire international, fiche d'information, « The IMF and the fight against illicit and tax avoidance related financial flows », 8 mars 2021.

<sup>2</sup>Elizabeth G. Silver et Catherine A. Johnson, « Anti-corruption hot topic: corporate transparency emerges as cornerstone of financial integrity regulatory reforms », Vedder Price, 28 octobre 2021.

8. On estime que plusieurs milliards de dollars quittent chaque année les pays en développement de manière illícite, et cette ponction sur les fonds publics sape les efforts déployés par ces pays pour mobiliser davantage de ressources nationales afin d'atteindre d'ici à la date butoir de 2030 les objectifs de développement durable convenus au niveau international.

9. Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la réduction des flux financiers illicites a été considérée comme un domaine prioritaire pour l'avènement de sociétés pacifiques dans le monde. Ainsi, la cible 16.4 associée aux objectifs de développement durable consiste à réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, à renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et à lutter contre toutes les formes de criminalité organisée. L'ONUUDC et la CNUCED, cogarants de l'indicateur 16.4.1, relatif à la valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants, sont chargés de concevoir un cadre de mesure qui aide les pays à le quantifier.

10. D'après ce cadre de mesure, la valeur monétaire des flux financiers illicites serait calculée sur la base des transferts internationaux de capitaux générés illicitement, des transferts internationaux à des fins illicites de capitaux (à l'origine) légaux, et des transferts internationaux illicites de capitaux (à l'origine) légaux. Les flux financiers illicites se répartissent en deux catégories : a) génération de revenus, catégorie qui comprend les flux liés aux marchés illicites et à leur fonctionnement ainsi qu'à l'offre et à la demande transnationales de biens et services illicites ; et b) gestion de revenus, catégorie qui regroupe les flux nécessaires à la gestion des revenus tirés d'activités illicites et qui est fonction des habitudes de consommation et d'investissement des acteurs illicites.

11. Les flux financiers illicites proviennent principalement des quatre domaines d'activité suivants :

a) Pratiques fiscales et commerciales illicites (fraude fiscale agressive, pratiques fiscales et commerciales illégales) ;

b) Marchés illégaux (trafic de drogues, d'armes ou d'espèces sauvages, exploitation minière illégale, trafic illicite de migrants, contrebande de marchandises) ;

c) Corruption (pots-de-vin, soustraction, abus de fonctions, trafic d'influence, enrichissement illicite) ;

d) Criminalité (enlèvements, esclavage et exploitation, traite des personnes, exploitation sexuelle, extorsion, vol qualifié, cambriolage, vol, financement du terrorisme).

## Flux financiers illicites et mécanismes de blanchiment

12. La génération de revenus est un objectif clef des groupes criminels organisés : les fonds sont leur oxygène, puisque c'est de leur richesse qu'ils tirent leur pouvoir et que c'est elle qui leur permet de corrompre et de coopter des rivaux, des facilitateurs ou des responsables des pouvoirs publics et des services de sécurité. C'est grâce à ces fonds qu'ils acquièrent pouvoir et contrôle, personnel, armes, moyens logistiques et moyens de communication et de fonctionnement, et qu'ils les conservent. Suivre la piste de l'argent afin de perturber les flux financiers illicites est donc susceptible de mettre ces groupes hors d'état de nuire.

13. Les flux financiers illicites reposent sur divers mécanismes de blanchiment à l'aide desquels l'argent est déplacé et dissimulé, comme il ressort des encadrés 1, 2, 3 et 4 ci-dessous. Les criminels s'efforcent ainsi de masquer le produit, les sources ou la nature de leurs activités illicites. Les mécanismes servant à blanchir l'argent comprennent le système bancaire, les passeurs de fonds, la contrebande d'espèces, les prestataires de services financiers, les systèmes informels de transfert de fonds (par exemple, le *hawala*), les réserves de valeur, le recyclage dans le commerce, les paiements par téléphonie mobile ou par Internet, les cryptomonnaies, les organisations à but non lucratif, l'immobilier et les sociétés écrans<sup>3</sup>.

### Encadré 1. Les « FinCEN Files »

Les banques traditionnelles restent des mécanismes prisés pour blanchir de l'argent. Ainsi, en 2012, HSBC a admis avoir blanchi pour le compte du cartel mexicain de Sinaloa 881 millions de dollars provenant du trafic de drogues entre le Mexique et les États-Unis d'Amérique. Les procureurs n'ont pas cherché à faire mettre la banque en accusation mais l'ont laissée passer un accord selon lequel elle devait verser 1,92 milliard de dollars et être mise à l'épreuve pendant cinq ans au cours desquels ses efforts de prévention du blanchiment seraient contrôlés par un organisme de surveillance désigné par le tribunal. À partir de cette information, l'International Consortium of Investigative Journalists (Consortium international des journalistes d'investigation), BuzzFeed News et 108 autres organes de presse partenaires ont mené une enquête de 16 mois qui a abouti à la publication des « FinCEN Files ». Ces dossiers, dans lesquels sont analysées les activités d'institutions financières ordinaires, montrent qu'en dépit des régimes de conformité et de lutte antiblanchiment censés protéger les systèmes financiers, les banques ont continué d'offrir leurs services à des criminels présumés, à des chaînes de Ponzi, à des sociétés écrans dissimulant des fonds publics détournés et à des intermédiaires financiers opérant pour le compte de trafiquants de drogues. Le problème persistant du rôle joué par les plus grandes institutions financières, qui se rendent complices du mouvement et du blanchiment de flux financiers illicites, s'est alors trouvé sous le feu des projecteurs.

<sup>3</sup>Celina B. Realuyo, « Leveraging financial intelligence to counter transnational threat networks in the Americas », *Diálogo Digital Military Magazine*, 3 avril 2019.

14. Près de 60 % des réseaux criminels actifs dans l'Union européenne se livreraient à la corruption et un peu moins de 40 % au trafic de drogues, alors que production et trafic de drogues constituent toujours la plus importante activité criminelle qui ait lieu dans ces pays. Tandis que les criminels génèrent et blanchissent des milliards d'euros chaque année, l'ampleur et la complexité des opérations de blanchiment réalisées dans l'Union ont jusqu'à présent été sous-estimées. Les professionnels du blanchiment ont mis en place un système financier souterrain et recourent à tous les moyens pour infiltrer et miner les économies et les sociétés européennes. Plus de 80 % des réseaux criminels actifs dans l'Union utilisent des structures commerciales légales pour leurs activités illicites. En outre, presque toutes les activités criminelles comportent désormais un élément de cybercriminalité, et de nombreuses infractions sont commises entièrement en ligne. Les criminels font appel aux communications chiffrées pour entrer en relation entre eux, et ils exploitent les médias sociaux et les services de messagerie instantanée pour s'adresser à un public plus large auprès duquel ils vantent leurs produits illégaux<sup>4</sup>.

#### Encadré 2. Les « hommes de paille »

Les cartels mexicains font partie des groupes criminels organisés les plus riches et les plus puissants au monde. Ils se livrent au trafic de drogues et au trafic illicite de migrants et recourent à différentes méthodes pour déplacer et blanchir leur argent. S'ils passent toujours des espèces clandestinement d'un pays à l'autre, ils font aussi appel à des sociétés écrans qui leur permettent de blanchir des millions de dollars grâce à un système complexe d'opérations financières nationales et internationales.

Les criminels font appel à des « hommes de paille » pour créer diverses entités, dont des sociétés immobilières, des bijouteries et des agences de conseil, dans le cadre d'un réseau de blanchiment qui comprend également des femmes au foyer, des étudiants et des employés de banque.

En 2014, le service mexicain de renseignement financier a découvert quatre entreprises qui avaient envoyé et reçu des ressources pour en cacher l'origine et la destination. Toutes avaient effectué des transactions qui ne cadraient pas avec leurs déclarations fiscales. Les quatre sociétés avaient été créées le même jour de 2012, et elles avaient la même adresse et le même représentant légal, qui s'est avéré être un « homme de paille ».

Après avoir ouvert une enquête sur un système de blanchiment plus complexe, le service de renseignement financier a constaté que ces quatre sociétés écrans avaient reçu et transféré 3 523,2 millions de pesos mexicains en moins de deux ans. Elles étaient liées à trois autres sociétés visées par une enquête pour avoir travaillé au service du cartel de Sinaloa<sup>5</sup>.

<sup>5</sup>Zorayda Gallegos, « Mexican drug cartels used these shell companies to launder money », *El Universal* (Mexico), 6 juin 2020.

<sup>4</sup>Europol, *Serious and Organised Crime Threat Assessment 2021, A Corrupting Influence—The Infiltration and Undermining of Europe's Economy and Society by Organised Crime* (Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 2021).

15. Les réseaux illicites, y compris les groupes criminels et terroristes, utilisent pour déplacer leurs avoirs un système bancaire informel, ou système parallèle de transfert de fonds, connu sous le nom de *hawala* et caractérisé par son absence de transparence et sa nature liquide. Le *hawala* est un système de courtage séculaire basé sur la confiance. Il existe partout en Asie du Sud et dans le monde arabe, ainsi qu'à certains endroits d'Afrique, d'Europe et des Amériques, c'est-à-dire dans de nombreuses cultures, sous des noms différents : « *hawala* » est d'ordinaire le terme générique qui sert à désigner ce type de systèmes quand il est question de financement du terrorisme et de blanchiment d'argent. Le *hawala* permet aux clients et aux courtiers (appelés *hawaladars*) de transférer de l'argent ou des valeurs sans les déplacer physiquement, souvent dans des régions du monde où les banques et autres institutions formelles ont une présence réduite ou nulle, ou dans des pays où la réglementation financière est faible. Les *hawaladars* organisent le transfert et la réception des fonds ou d'articles de valeur équivalente et règlent les transactions au moyen d'échanges, par espèces et par règlements nets sur une longue période. Les trois principaux types de *hawaladars* et autres prestataires de services similaires qui opèrent à travers le monde sont les suivants : a) les *hawaladars* traditionnels (légitimes) et autres prestataires de services similaires ; b) les *hawaladars* traditionnels hybrides (qui se rendent parfois involontairement complices d'infractions) ; et c) les *hawaladars* criminels (complices)<sup>5</sup>. Ainsi, les auteurs de l'attentat terroriste de Mumbai, en novembre 2008, auraient financé leurs opérations à l'aide de transactions *hawala*<sup>6</sup>. En Afghanistan, l'expansion du commerce d'opiacés a été facilitée par le système *hawala* traditionnel, dont le caractère informel a été déterminant pour l'économie parallèle du pays et le blanchiment de l'argent de la drogue, activités de plus en plus enracinées et étendues, à tel point qu'à certaines périodes de l'année, dans certains districts, 100 % des liquidités *hawala* sont liées à la drogue. Dès le début des années 2000, l'argent de la drogue a trouvé son chemin vers l'économie légitime en stimulant la demande globale de biens de consommation durables et non durables, de biens immobiliers et d'ouvrages du secteur du bâtiment<sup>7</sup>.

<sup>5</sup>Groupe d'action financière, *The Role of Hawala and Other Similar Service Providers in Money-Laundering and Terrorist Financing* (Paris, 2013).

<sup>6</sup>Animesh Roul, « Lashkar-e-Taiba's financial network targets India from the Gulf States », *Terrorism Monitor*, vol. 7, n° 19 (2 juillet 2009).

<sup>7</sup>Christopher Ward et William Byrd, *Afghanistan's Opium Drug Economy*, South Asia Poverty Reduction and Economic Management Working Paper Series, No. SASPR-5 (Washington, Banque mondiale, 2004).

16. Le cyberspace et les cryptomonnaies sont la nouvelle frontière des groupes criminels organisés qui luttent pour le contrôle des vastes marchés illicites de la drogue, des armes, du sexe et des personnes. Afin de surveiller l'utilisation du bitcoin et des autres cryptomonnaies conçues dans un souci d'anonymat, le Gouvernement mexicain a fait passer en 2018 une nouvelle loi qui oblige toutes les plateformes d'échange de cryptomonnaies enregistrées à signaler les transferts d'un montant supérieurs à 56 000 pesos mexicains (2 830 dollars). Le recours au bitcoin à des fins de blanchiment est en hausse, notamment parmi les trafiquants de drogues tels que le Cartel de Jalisco Nouvelle Génération et le Cartel de Sinaloa, selon les autorités du Mexique et des États-Unis d'Amérique. Les cartels mexicains blanchiraient 25 milliards de dollars par an rien qu'au Mexique. Pour rester sous le seuil des transactions bancaires qui déclenchent des signaux d'alarme, à savoir 7 500 dollars, les criminels fractionnent habituellement leurs espèces illicites en petits montants qu'ils déposent sur différents comptes, selon la technique dite du « schtroumpfage ». Depuis ces comptes, ils achètent ensuite en ligne, à de multiples reprises, de petites quantités de bitcoins ; ils masquent ainsi l'origine de l'argent et rémunèrent leurs associés qui se trouvent ailleurs dans le monde. Selon la Drug Enforcement Administration des États-Unis, les groupes criminels organisés mexicains et colombiens recourent de plus en plus à la monnaie virtuelle pour l'anonymat qu'elle offre et la rapidité des transactions qu'elle permet<sup>8</sup>.

17. Les zones de libre-échange et le secteur du jeu servent toujours à blanchir de l'argent par recyclage dans le commerce. Les systèmes fonctionnant par recyclage dans le commerce constituent une méthode parallèle de transfert d'argent et de valeurs partout dans le monde. Les systèmes tels que le *hawala*, le marché noir des changes et le recours à des matières premières telles que l'or et les diamants échappant à beaucoup des exigences en vigueur en matière de signalements, ils représentent des défis de taille pour les services de détection et de répression. Du fait qu'ils reposent souvent sur la simple modification de documents d'expédition ou de factures, ils passent d'ordinaire inaperçus, à moins que les services de détection et de répression de différents pays ne collaborent par l'échange d'informations et la comparaison de documents. Les Émirats arabes unis exigent désormais des *hawaladars* et des prestataires de services informels de transfert d'argent qu'ils s'enregistrent officiellement auprès de la banque centrale. Le réseau croissant d'entités chargées d'assurer la transparence du commerce, qui s'emploient à combattre le blanchiment par recyclage dans le commerce, a révélé l'ampleur

<sup>8</sup>Diego Oré, « Latin American crime cartels turn to cryptocurrencies for money laundering », Reuters, 8 décembre 2020.

du phénomène grâce à la vérification des documents d'importation et d'exportation. Ces services recherchent dans les données commerciales des anomalies (surfacturation et sous-facturation délibérées, par exemple) qui peuvent être un indicateur fiable de cette forme de blanchiment.

### Encadré 3. Le modèle de Vancouver

Les casinos et l'immobilier sont des outils de blanchiment. L'une des méthodes impliquant ces secteurs est connue sous le nom de modèle de Vancouver. Le processus commence en Chine, où le contrôle des devises empêche les citoyens de sortir plus de 50 000 dollars du pays.

Pour contourner cette restriction, les riches Chinois passent des accords avec des groupes criminels nationaux ayant des relations à Vancouver (Colombie-Britannique), au Canada. Ils virent l'argent sur des comptes bancaires contrôlés par ces criminels en Chine avant de se rendre à Vancouver, où les associés des criminels leur remettent leurs fonds en dollars canadiens. Ces dollars peuvent provenir de la vente de précurseurs chimiques ou de fentanyl.

L'argent est ensuite blanchi au casino, où les citoyens chinois échangent leur argent contre des jetons et font un certain nombre de paris de faible valeur avant d'échanger à nouveau les jetons contre des dollars canadiens, qui n'ont plus d'origine criminelle illégitime. Le produit est investi soit dans l'achat de fentanyl par les groupes criminels, soit dans l'immobilier en Colombie-Britannique par les citoyens chinois eux-mêmes, qui peuvent ainsi échapper à la surveillance des autorités réglementaires et fiscales chinoises.

L'afflux de citoyens étrangers qui acquièrent des biens immobiliers à Vancouver avec de l'argent blanchi a eu des conséquences pour la ville, portant le prix des logements à des niveaux inabordables pour la plupart des résidents locaux<sup>a,b</sup>.

<sup>a</sup>Comply Advantage, « Money laundering: the Vancouver model », 7 janvier 2020 ; et Sam Cooper, « How Chinese gangs are laundering drug money through Vancouver real estate », *Global News*, 19 avril 2018.

<sup>b</sup>Peter M. German, *Turning the Tide: An Independent Review of Money Laundering in B.C. Real Estate, Luxury Vehicle Sales and Horse Racing*, Dirty Money Report, part 2 (mars 2019).

18. Les flux financiers illicites issus du trafic de drogues financent non seulement la criminalité, mais aussi le terrorisme. Les groupes terroristes font de plus en plus appel à la criminalité pour financer leurs organisations ; on parle de convergence du terrorisme et de la criminalité. Le trafic de drogues est une activité très lucrative qui génère des milliards de dollars de profits auxquels les organisations terroristes ont facilement accès. Les relations entre les organisations terroristes internationales et le trafic de drogues varient beaucoup selon les organisations. En Colombie, les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) se sont financées pendant des décennies grâce au trafic de cocaïne. Elles avaient pour objectif de renverser l'ordre établi dans le pays pour le remplacer par une dictature socialiste. Leurs tentatives de déstabilisation du

Gouvernement ont pris la forme d'attentats à la bombe, d'extorsions, d'assassinats sélectifs, d'enlèvements et de confrontations armées avec la police et les forces militaires colombiennes. Ce sont toutefois les profits tirés du trafic de drogues qui constituaient leur principale source de financement<sup>9</sup>.

19. Historiquement, l'Afghanistan est une source majeure d'héroïne au niveau mondial. L'ONUDC a indiqué qu'au moins 85 % de l'héroïne produite dans le monde provenait de ce pays. L'association des Taliban avec l'économie de l'opium est aussi le signe d'une corrélation entre trafic de drogues et terrorisme. Entre 2000 et 2015, alors que les Taliban tiraient profit du trafic de drogues et exerçaient un contrôle accru sur les régions d'Afghanistan où était cultivé le pavot, ils ont également été responsables de 73 % de tous les décès liés au terrorisme survenus dans le pays et d'environ 13 % de tous les décès liés au terrorisme survenus dans le monde<sup>10</sup>. Alors que les Taliban cherchaient à étendre et à renforcer leur mainmise sur la production, la fabrication et le trafic illicites de drogues, les coûts relatifs de l'héroïne et de la méthamphétamine ont fait apparaître cette dernière, encore plus rentable que l'héroïne, comme une substance vers laquelle il était intéressant de se tourner à des fins de diversification. Les Taliban auraient généré environ 3 milliards de dollars par an grâce au trafic d'opium et d'héroïne. L'évolution des marchés de la méthamphétamine pourrait rendre le trafic de drogues en Afghanistan plus lucratif encore.

## Estimations de l'ampleur et de la nature des flux financiers illicites à l'échelle mondiale

20. Mesurer le volume et l'ampleur des flux financiers illicites liés au trafic de drogues est un formidable défi, car les estimations se font par extrapolation à partir de données sur les cultures, les achats de précurseurs chimiques, le potentiel de production illégale de drogues, les saisies réalisées par les services de détection et de répression, les estimations des ventes en gros et au détail et les chiffres de la consommation, entre autres. Il est difficile de mesurer avec précision, pour un pays donné, les flux financiers illicites entrants et sortants.

<sup>9</sup>Steven C. McCraw, Directeur adjoint, Office of Intelligence, Federal Bureau of Investigation, témoignage devant la Commission judiciaire du Sénat, Washington, 20 mai 2003.

<sup>10</sup>ONUDC, Série de modules universitaires Éducation pour la justice, Criminalité organisée/contre-terrorisme, Module 16: Linkages between organized crime and terrorism, « Terrorism and drug trafficking: key facts » (Liens entre la criminalité organisée et le terrorisme, « Terrorisme et trafic de drogue : faits essentiels »).

21. Dans un rapport de 2011 fondé sur une méta-analyse des estimations existantes, l'ONU considérait que, en 2009, le montant susceptible d'être blanchi par le biais du système financier était l'équivalent de 2,7 % (2,1 %-4,0 %) du produit intérieur brut (PIB) mondial, soit 1 600 milliards de dollars. À eux seuls, les flux liés au trafic de drogues et à d'autres activités criminelles transnationales organisées se seraient élevés à quelque 650 milliards de dollars par an au cours de la première décennie du nouveau millénaire, soit 1,5 % du PIB mondial, ou 870 milliards de dollars, en 2009. Les drogues sont à l'origine d'à peu près 20 % (17 %-25 %) du produit du crime dans son ensemble, d'environ la moitié du produit de la criminalité transnationale organisée et de 0,6 % à 0,9 % du PIB mondial. Ces chiffres sont le résultat des calculs suivants : a) calcul des gains financiers découlant des activités criminelles transnationales aux différents niveaux sous-régionaux ; b) estimation des montants générés par les activités criminelles transnationales dans les différentes sous-régions et intégrés dans le système financier ; et c) estimation des montants qui passent les frontières pour être blanchis, représentant les flux financiers illicites transnationaux effectivement issus du produit de la criminalité transnationale<sup>11</sup>.

22. En 2014, on estimait que le marché mondial de la drogue valait entre 426 et 652 milliards de dollars. C'est peu ou prou un tiers du montant total généré par la criminalité transnationale, qui se situerait entre 1 600 et 2 200 milliards de dollars par an<sup>12</sup>.

23. Aux États-Unis, les dépenses liées au cannabis, à la cocaïne, à l'héroïne et à la méthamphétamine ont atteint près de 150 milliards de dollars en 2016, et elles étaient en grande partie le fait de la petite portion de personnes qui prennent des drogues quotidiennement ou presque. Les chercheurs estimaient que, entre 2006 et 2016, le montant total de ces dépenses avait fluctué entre 120 milliards et 145 milliards de dollars chaque année. À titre de comparaison, les achats d'alcool se seraient montés aux États-Unis à 158 milliards de dollars en 2017<sup>13</sup>.

24. En Afghanistan, la taille de l'économie illicite des opiacés est considérable par rapport à celle de l'économie licite. Le pays, premier producteur mondial d'opiacés illicites, est la source de plus de 80 % de la production mondiale d'opium illicite. Bien qu'elle se soit rétractée des deux

<sup>11</sup>ONUDC, *Estimating Illicit Financial Flows Resulting from Drug Trafficking and Other Transnational Organized Crimes*, Rapport de recherche (Vienne, 2011).

<sup>12</sup>Channing May et Christine Clough, *Transnational Crime and the Developing World* (Washington, Global Financial Integrity, 2017).

<sup>13</sup>Gregory Midgette *et al.*, *What America's Users Spend on Illegal Drugs, 2006-2016* (Santa Monica, Californie, RAND Corporation, 2017).

tiers puisque, de 4,1 milliards à 6,6 milliards de dollars en 2017, elle s'est établie quelque part entre 1,2 milliard et 2,2 milliards de dollars en 2018, la valeur brute de la production afghane d'opiacés représentait toujours de 6 % à 11 % du PIB du pays et dépassait la valeur des exportations licites de biens et services officiellement enregistrées<sup>14</sup>.

## Flux financiers illicites et corruption

25. Les facteurs favorisant les flux financiers illicites et la corruption sont notamment le manque de volonté politique, l'inefficacité des institutions et la faiblesse des mécanismes de lutte contre le blanchiment d'argent. L'une des mesures prises par les gouvernements face au problème consiste à recouvrer les avoirs. Elle nécessite une action de détection et de répression soutenue en complément des réformes législatives et institutionnelles visant à combattre et à prévenir la corruption. Ainsi, en 2020, le Kirghizistan a mis en place une stratégie de lutte contre la corruption pour la période 2021-2024 qui prévoit d'améliorer le rapatriement des avoirs volés, et le Gouvernement du Mozambique a adopté une nouvelle loi sur le recouvrement d'avoirs ainsi qu'un système de numéros de compte uniques à l'usage des particuliers dans les banques du pays. En 2020 également, l'Afghanistan a publié un règlement visant la confiscation des avoirs dans les affaires de corruption, le premier du type pour le pays ; en octobre de la même année, les autorités afghanes ont annoncé avoir empêché le transfert illégal de 1,6 million de dollars au cours des quatre mois précédents<sup>15</sup>.

### Encadré 4. L'enquête *Lava Jato*

L'enquête *Lava Jato* (« lavage au jet ») sur la corruption et le blanchiment d'argent au Brésil a été ouverte en 2014 ; elle a mis au jour ce qui est probablement l'exemple le plus connu de corruption d'envergure dans le contexte de grandes entreprises et de projets de travaux publics contrôlés par l'État. Portant au départ sur le blanchiment, elle a révélé des affaires de corruption aux plus hauts niveaux du Gouvernement brésilien et dans des entreprises, y compris publiques, qui avaient offert des pots-de-vin en échange de contrats au Brésil et à l'étranger. Selon le ministère public, en octobre 2018, l'enquête avait abouti à plus de 200 condamnations pour corruption, détournement du système financier international, trafic de drogues et blanchiment d'argent. Plus d'une dizaine d'autres entreprises et de nombreux dirigeants étrangers avaient également été mis en cause. L'enquête a permis de restituer environ 800 millions de dollars au Brésil, et elle a suscité l'ouverture d'enquêtes parallèles dans le monde entier<sup>16</sup>.

<sup>14</sup>Amelia Cheatham, « Lava Jato: see how far Brazil's corruption probe reached », Council on Foreign Relations, 19 avril 2021.

<sup>14</sup>Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2020 (E/INCB/2020/1), par. 342.

<sup>15</sup>États-Unis, Département d'État, Bureau for International Narcotics and Law Enforcement Affairs, *International Narcotics Control Strategy Report*, vol. I, Drug and Chemical Control (mars 2021).

26. Dans l'Union européenne, les principales activités criminelles organisées sont la cybercriminalité et le trafic de drogues. La criminalité organisée s'y caractérise avant tout par la corruption, l'infiltration et l'exploitation de structures commerciales légales pour la commission de tous types d'activités criminelles, et par l'existence d'un système financier clandestin grâce auquel les criminels déplacent et investissent leurs profits. L'expansion et l'évolution de la grande criminalité organisée dans l'Union européenne et les conséquences que la pandémie de COVID-19 pourrait avoir à long terme, qui sont susceptibles de créer des conditions idéales pour que la criminalité prospère, sont sources de préoccupation. Les réseaux criminels cherchent à exploiter la crise sans précédent à laquelle fait face l'Union du fait de la pandémie en ciblant à la fois les citoyens, les entreprises et les institutions publiques. Les groupes criminels organisés sont professionnels et s'adaptent très vite, comme ils l'ont montré pendant la pandémie, et 70 % d'entre eux sont actifs dans plus de trois pays<sup>16</sup>.

27. L'OICS se félicite de la publication, par l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice<sup>17</sup>, d'une série d'études sur les flux financiers illicites et le recouvrement d'avoirs. Ces rapports, qui portent sur l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Libye, la République de Moldova, la Tunisie et l'Ukraine, mettent en lumière les principales mesures à prendre pour lutter contre ces flux, ainsi que les secteurs de ces pays où il faudrait intervenir en priorité pour récupérer des fonds et les types de criminalité qui devraient être ciblés. La nécessité de saisir et de confisquer effectivement les actifs liés à la corruption et à la criminalité organisée y est soulignée.

## Incidences des flux financiers illicites sur la réalisation des objectifs de développement durable

28. Les flux financiers illicites contribuent à la criminalité, à la corruption et au déséquilibre de l'économie et constituent un frein majeur au développement durable. Ils peuvent avoir des effets directs sur la capacité d'un pays à lever, à conserver et à mobiliser des ressources propres pour financer ce développement. Un grand nombre des résolutions du Conseil de sécurité font référence à diverses formes de criminalité, et le Conseil a

<sup>16</sup>Europol, *Serious and Organised Crime Threat Assessment 2021* (Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 2021).

<sup>17</sup>Disponible à l'adresse [www.unicri.it/publications](http://www.unicri.it/publications).

demandé que des mesures soient prises contre les flux et marchés criminels. La criminalité organisée compromet de plus en plus sérieusement la paix, la sécurité et le développement.

29. Les engagements internationaux visant à endiguer le trafic de drogues et à s'attaquer d'urgence aux flux financiers illicites se sont multipliés ces dernières années. La Convention de 1988 est venue compléter la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972 et la Convention sur les substances psychotropes de 1971 à cet égard. À son article 3, relatif aux infractions et aux sanctions, la Convention de 1988 prévoit que chaque Partie adopte les mesures nécessaires pour conférer le caractère d'infractions pénales conformément à son droit interne, lorsque l'acte a été commis intentionnellement, à la production, à la fabrication, à l'extraction, à la préparation, à l'offre, à la mise en vente, à la distribution, à la vente, à la livraison à quelque condition que ce soit, au courtage, à l'expédition, à l'expédition en transit, au transport, à l'importation ou à l'exportation de tout stupéfiant ou de toute substance psychotrope. L'article 5, relatif à la confiscation, s'intéresse au produit de ces infractions et prévoit que chaque Partie adopte les mesures qui se révèlent nécessaires pour permettre la confiscation : a) des produits tirés d'infractions établies conformément au paragraphe 1 de l'article 3 ou des biens dont la valeur correspond à celle desdits produits ; et b) des stupéfiants, substances psychotropes, matériels et équipements ou autres instruments utilisés ou destinés à être utilisés de quelque manière que ce soit pour les infractions établies conformément au paragraphe 1 de l'article 3. En vertu de l'article 5 également, chaque Partie est tenue d'adopter les mesures qui se révèlent nécessaires pour permettre à ses autorités compétentes d'identifier, de détecter et de geler ou saisir les produits, les biens, les instruments ou toutes autres choses visés au paragraphe 1 de ce même article aux fins de confiscation éventuelle. La traduction en justice des criminels, des trafiquants de drogues et de leurs commanditaires et la confiscation de leurs avoirs constituent des objectifs importants de la Convention de 1988, qui sert de cadre aux législations nationales du monde entier.

30. Le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement fournit un cadre de financement mondial pour la mobilisation et le déploiement des ressources, des technologies et des partenariats nécessaires au développement durable. Au titre de ce programme, les États Membres demandent instamment à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait de ratifier la Convention des Nations Unies contre la corruption et d'y adhérer. Ils expriment leur soutien à l'Initiative pour le recouvrement des avoirs

volés (StAR), promettent de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et s'engagent à assurer l'application effective de la Convention contre la criminalité organisée. De la même manière, les cibles associées aux objectifs de développement durable nos 16 et 17 visent, entre autres choses, à promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et à garantir à tous un égal accès à la justice ; à réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes d'ici à 2030 ; à réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes ; à mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux ; à améliorer la mobilisation de ressources nationales, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement ; à renforcer la stabilité macro-économique mondiale ; à renforcer la cohérence des politiques de développement durable ; et à respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable.

31. Les flux financiers illicites ont des conséquences néfastes sur le développement, en particulier en Afrique. Ils coûtent aux États africains 88,6 milliards de dollars par an, ce qui équivaut à peu près à 3,7% du PIB de l'ensemble du continent<sup>18</sup>. Enrayer ces flux permettra aux États africains de mobiliser davantage de ressources sur le plan interne. Les pays africains devraient donc accorder une importance prioritaire à la lutte contre ces flux, afin de récupérer des ressources financières qui seront essentielles pour progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable et pour faire face aux conséquences sanitaires, sociales et économiques de la pandémie de COVID-19. En Afrique, on estime que le redressement d'après la pandémie coûtera plus de 150 milliards de dollars, indépendamment des 200 milliards de dollars qui manquent chaque année pour atteindre les objectifs de développement durable<sup>19</sup>. Les flux financiers illicites et la corruption sapent les investissements étrangers directs et les aides et menacent le développement du continent. Le montant des flux sortants est presque équivalent au total cumulé des flux entrants correspondant chaque année à l'aide publique au développement destinée à l'Afrique (48 milliards de dollars) et aux investissements étrangers directs (54 milliards de dollars)<sup>20</sup>. Les flux financiers illicites privent

<sup>18</sup>CNUCED, *Les flux financiers illicites et le développement durable en Afrique – Rapport 2020 sur le développement économique en Afrique* (publication des Nations Unies, 2020).

<sup>19</sup>Gilles Carbonnier, « Curbing illicit financial flows to pay for sustainable development and COVID-19 recovery », *Georgetown University Journal of International Affairs*, 2 mars 2021.

<sup>20</sup>CNUCED, *Les flux financiers illicites et le développement durable en Afrique*.

ainsi l'Afrique de revenus vitaux, ce qui a pour effet de compromettre la stabilité et d'entraver la réalisation des objectifs de développement durable. Compte tenu des répercussions que ces flux ont sur la sécurité, le développement et la prospérité, une action plus ferme doit être engagée pour y faire obstacle et pour préserver ces ressources économiques à des fins constructives.

32. Les pays en développement sont particulièrement vulnérables aux flux financiers illicites, qui représentent un énorme défi pour la sécurité politique et économique. La corruption, la criminalité organisée, l'exploitation illégale des ressources naturelles, les pratiques de commerce international frauduleuses et la fraude fiscale rendent impossible la mise en œuvre des priorités publiques. C'est pourquoi il est indispensable de s'appuyer sur une forte coopération internationale et sur une action concertée entre pays développés et pays en développement, en partenariat avec le secteur privé et la société civile<sup>21</sup>. Les flux financiers illicites sont également symptomatiques d'autres problèmes, tels que le poids des intérêts particuliers et le manque de transparence et de responsabilité, qui entravent la réduction de la pauvreté et l'établissement d'une prospérité partagée.

## Incidences des flux financiers illicites sur la sécurité et le développement

33. Les flux financiers illicites liés au trafic de drogues ont des conséquences importantes sur la sécurité et le développement économique, en raison de la violence et de l'instabilité qui y sont associées. Bien qu'il soit difficile d'isoler et de mesurer la part de violence et d'instabilité qui est en rapport direct avec le trafic de drogues, on sait que ce trafic, tout comme d'autres formes de criminalité telles que la traite des personnes et le trafic d'armes, engendre de la violence, car les groupes criminels organisés emploient la violence, ou menacent de l'employer, pour contrôler les zones dans lesquelles ils opèrent et pour dominer leurs rivaux. Les pays confrontés à des niveaux élevés de criminalité et de violence doivent consacrer d'importantes ressources au maintien de l'ordre et à la protection de leur population.

34. Selon l'Institute for Economics and Peace, le monde est devenu moins pacifique en 2020, pour la neuvième fois en treize ans : le niveau moyen de l'indice de la paix par pays s'est dégradé de 0,07 % au cours de l'année. L'impact de la violence sur l'économie mondiale a augmenté de 0,2 % en 2020 et représentait alors 14 960 milliards de dollars en parité de pouvoir d'achat, ce qui

équivalait à 11,6 % de l'activité économique mondiale, soit 1 942 dollars par personne<sup>22</sup>. L'indice mondial de la paix (Global Peace Index), sur lequel sont fondés ces calculs, prend trois domaines en considération : a) la sûreté et la sécurité de la société ; b) les conflits nationaux et internationaux en cours ; et c) le degré de militarisation. Les coûts directs dont l'indice tient compte incluent les conséquences immédiates de la violence, telles que les frais liés aux soins médicaux administrés aux victimes de la criminalité violente, la destruction de capital due à la violence et les coûts associés aux systèmes de sécurité et de justice. Les coûts indirects correspondent à des coûts à plus long terme, comme la baisse de productivité liée aux conséquences physiques et psychologiques de la violence ou ses répercussions sur la perception sociale de la sûreté et de la sécurité.

35. Les éléments qui contribuent au coût économique de la violence varient selon les pays et les régions. Ainsi, ce sont les homicides, la criminalité violente et les suicides qui en représentent la plus grande part en Amérique centrale et dans les Caraïbes (41 %) et en Afrique subsaharienne (35 %). Le poids des conflits armés dans le coût économique de la violence est particulièrement important en Afrique subsaharienne (18 %), en Amérique du Sud (13 %) et en Amérique centrale et dans les Caraïbes (12 %). Dans les 10 pays où le coût économique de la violence est le plus élevé, l'impact économique moyen équivalait à 36 % du PIB. À titre de comparaison, dans les pays les moins touchés par la violence, ce coût est légèrement inférieur à 4 % du PIB. Les pays où le coût économique relatif ou proportionnel de la violence est le plus élevé sont la République arabe syrienne (82 % du PIB), le Soudan du Sud (42 %), l'Afghanistan (40 %) et la République centrafricaine (37 %). La Fondation Lloyd's Register propose un autre outil de mesure, le World Risk Poll, qui rend compte de la perception des risques et de la violence dans 145 pays. Selon cet indicateur, la violence est perçue comme l'élément présentant le plus grand risque pour la sûreté quotidienne dans près d'un tiers des pays, ce qui en fait le deuxième des risques les plus cités au niveau mondial après les accidents de la route. À l'échelle mondiale, plus de 60 % des personnes éprouvent au moins une certaine crainte d'être grièvement blessées à cause de la criminalité violente<sup>23</sup>.

36. Depuis des décennies, la Colombie connaît des niveaux élevés de violence et d'insécurité civile en raison du conflit armé interne et de la situation de « narco-insurrection ». Les groupes criminels organisés

<sup>21</sup>Banque mondiale, « Illicit financial flows (IFFs) ».

<sup>22</sup>Institute for Economics and Peace, « Global Peace Index 2021: measuring peace in a complex world » (Sydney, juin 2021).

<sup>23</sup>Ibid.

colombiens, notamment les mafias associées au trafic de drogues et les groupes paramilitaires, sont fortement armés et dangereux. Le pays est confronté non seulement à un conflit civil mais aussi à de hauts niveaux de criminalité, à des déplacements forcés, à des enlèvements, à l'exploitation minière illicite et au trafic de drogues. L'impact économique du conflit, du terrorisme, des homicides et des agressions sexuelles en Colombie se chiffrait en 2017 à plus de 275 milliards de dollars, soit 34 % du PIB, compte tenu aussi des coûts qu'impliquent les efforts visant à endiguer la violence, ainsi que des conséquences de la violence sur l'économie. Selon l'indice mondial de la paix calculé pour 2021, la Colombie se classe au 10<sup>e</sup> rang (sur 11 pays) en Amérique du Sud et au 144<sup>e</sup> rang au niveau mondial. Le pays a enregistré une dégradation de son score global qui s'explique par l'augmentation des manifestations violentes et de la terreur politique. Le nombre de décès causés par le conflit interne a également crû ces dernières années<sup>24</sup>.

37. Pour ramener la paix dans son pays, le Président de la République de Colombie, Juan Manuel Santos, a négocié un accord de paix avec les FARC-EP, ce qui lui a valu le prix Nobel de la paix en 2016. Il a mis en place le plan « Frontières pour la prospérité » afin de réduire la pauvreté et de combattre la violence des groupes armés illégaux le long des frontières grâce au développement social et économique ; jusqu'en 2014, pas moins de 32 millions de dollars avaient été investis en faveur des infrastructures, de l'éducation, du développement agricole et de la gouvernance<sup>25</sup>. La Colombie et de nombreux autres pays consacrent une large part de leurs précieuses ressources à l'endiguement et à la prévention de la violence, ainsi qu'à la promotion de la sécurité et du développement économique. Moins les pays doivent dépenser d'argent pour faire face aux homicides, à la criminalité violente et aux conflits armés, plus ils disposent de fonds pour la santé, le commerce, l'éducation et les infrastructures.

38. En République bolivarienne du Venezuela, l'économie illicite a des incidences directes sur la sécurité et le développement du pays, et on estime que 90 % de la population vit aujourd'hui dans la pauvreté<sup>26</sup>. La crise est en partie alimentée par la production mondiale de cocaïne, qui atteint des niveaux records, tandis que le pays devient un point stratégique de plus en plus important pour le trafic international de cette substance.

<sup>24</sup>Institute for Economics and Peace, « Global Peace Index 2021: measuring peace in a complex world » (Sydney, juin 2021).

<sup>25</sup>Colombie, Ministère des affaires étrangères, « Plan Fronteras para la prosperidad ». Disponible à l'adresse [www.cancilleria.gov.co/node/1294](http://www.cancilleria.gov.co/node/1294).

<sup>26</sup>Brooke Fowler, « Top 10 facts about poverty in Venezuela », Borgen Project, 7 septembre 2018.

39. La guerre civile qui sévit en République arabe syrienne a des effets néfastes en matière de sécurité et de développement, et le trafic de résine de cannabis et de ce stimulant de type amphétamine vendu sous le nom de « captagon » prend de plus en plus de place dans l'économie illicite du pays. Alors que, d'après les signalements, le « captagon », dont le Liban et la République arabe syrienne seraient des pays sources, faisait auparavant l'objet d'un trafic à destination principalement des marchés du Moyen-Orient, des comprimés de cette substance ont été saisis en Autriche, en Italie et en Malaisie en 2020 et 2021, ce qui pourrait être le signe que de nouveaux marchés et de nouveaux itinéraires de trafic apparaissent. En mars 2021, une importante saisie de comprimés de « captagon » contenant de l'amphétamine a été réalisée en Malaisie ; la marchandise était dissimulée dans des conteneurs en provenance du Moyen-Orient et sa valeur a été estimée à 1,26 milliard de dollars.

40. La Libye est un État fragile qui connaît des niveaux élevés de violence, de criminalité et de corruption liés à la prédominance de son économie illicite. Depuis la fin des années 1990, le pays constitue une zone de transit et un marché modeste pour les drogues en Afrique du Nord. Le soulèvement de 2011 a bouleversé la situation de « désordre contrôlé » de cette économie et entraîné une décentralisation du trafic et de la contrebande, provoquant une augmentation considérable des flux de drogues illicites et une prolifération des marchés de la drogue locaux. Le trafic de drogues recoupe presque tous les autres flux de la complexe économie illicite du pays, auxquels il est inextricablement mêlé, et le trafic et la consommation de drogues alimentent la violence. Si la communauté internationale s'est concentrée principalement sur le trafic de personnes migrantes et de carburant, le trafic de drogues est resté extrêmement rentable et constitue un élément de premier plan de l'économie criminelle libyenne. Le trafic le plus régulier est celui de plaquettes de résine de cannabis en provenance du Maroc, lesquelles transitent par le territoire national avant de rejoindre l'Égypte puis l'Europe, à travers les Balkans. Par ailleurs, le trafic de cocaïne en provenance d'Amérique du Sud et à destination de l'Europe ainsi que d'« ecstasy » et de stimulants de type amphétamine passe également par le pays. De plus, le trafic de médicaments, en particulier de tramadol, analgésique opioïde qui est susceptible de créer une dépendance et qui n'est pas placé sous contrôle international, a connu une expansion notable. Il existe manifestement des points de chevauchement entre les flux du trafic de drogues et ceux du trafic illicite de migrants. Des produits pharmaceutiques et de petits lots de cannabis sont souvent placés dans les voitures et les camions qui acheminent des personnes migrantes. Il arrive aussi que ces dernières transportent

illicitement de petites quantités de cocaïne ou d'autres drogues pour payer leur voyage<sup>27</sup>.

41. En ce qui concerne la sécurité, le trafic d'armes est omniprésent et a des répercussions sur tous les autres flux illicites qui transitent par le territoire libyen ou y ont cours, et l'introduction d'armes a transformé les activités de contrebande et de trafic dans le pays. Le trafic, la contrebande et l'usage de drogues ont eu des conséquences particulièrement délétères dans le secteur libyen de la justice et de la sécurité. Les importants flux financiers générés par le trafic et la contrebande ont renforcé le pouvoir des milices et nuï aux efforts de réforme et à l'action stratégique visant à lutter contre les dynamiques criminelles connexes. À partir du moment où des groupes révolutionnaires armés ont été intégrés au dispositif de sécurité de l'État, les brigades présentes dans les différentes villes du pays se sont disputé les fonctions clefs dans le domaine de la sécurité ainsi que le contrôle des principaux itinéraires de trafic. Une hausse de la criminalité liée aux drogues et de l'insécurité a été signalée par la police, les prestataires de services de sécurité de type milices, les procureurs et les juges. En outre, la persistance du vide sécuritaire et le grand nombre de détenus d'armes ont favorisé une recrudescence de la criminalité et de la violence dans le pays<sup>28</sup>.

## Mesures nationales de lutte contre les flux financiers illicites

42. Depuis une vingtaine d'année, conscients de la menace que les flux financiers illicites font peser sur leur sécurité et leur développement économique, les pays prennent des mesures visant à améliorer leurs cadres juridiques afin de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Après les attentats terroristes commis à New York le 11 septembre 2001, les États ont renforcé leurs systèmes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La surveillance et la réglementation accrues du système bancaire officiel ont nécessité un partenariat étroit avec le secteur privé, afin de préserver le système financier international. Les États ont doté leurs services de renseignement financier et leurs services de détection et de répression de moyens considérables pour repérer les transactions suspectes et enquêter à leur sujet, afin de lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et d'autres flux financiers illicites. Parallèlement, les systèmes judiciaires

ont consacré davantage de ressources à la formation des procureurs et des juges dans le domaine des infractions financières impliquant des flux financiers illicites. Cela étant, le blanchiment d'argent, la fraude fiscale et la corruption évoluent et les pays doivent s'adapter pour faire face aux formes nouvelles que prennent ces flux.

43. Ainsi, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a créé le National Economic Crime Centre (Centre national de lutte contre la criminalité économique), qui rassemble les services de détection et de répression, les organes judiciaires, les ministères, les organismes de réglementation et le secteur privé, avec comme objectif commun de lutter contre les formes graves de criminalité économique organisée, de protéger le public et de préserver la prospérité et la réputation du pays en tant que centre financier. Le Service de renseignement financier du Royaume-Uni est chargé de recevoir, d'analyser et de diffuser les informations recueillies à partir des signalements d'opérations suspectes, qui constituent une source de renseignement essentielle pour lutter contre le blanchiment d'argent, le terrorisme, la criminalité grave et organisée, la corruption et la fraude. Le Centre conjoint d'analyse financière, hébergé par l'Agence de lutte contre la criminalité, rassemble des agents, des moyens d'analyse, des compétences et des renseignements mis à disposition par l'Agence de lutte contre la criminalité, l'Administration fiscale et douanière, l'Autorité de surveillance financière et le Bureau des fraudes graves. Mis en place initialement pour donner suite aux révélations des « Panama Papers », ce centre est devenu une unité de collaboration en matière d'analyse financière plus généralement<sup>29</sup>.

44. Le Maroc a progressé dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le blanchiment d'argent ces dernières années. En raison de sa situation géographique, qui en fait une voie de passage entre l'Europe et l'Afrique, le pays sert de couloir pour la contrebande, le trafic de drogues, la traite des personnes, le blanchiment d'argent et la migration clandestine. Une nouvelle loi lutte contre la traite des personnes et le blanchiment d'argent en définissant la traite de façon large, de manière à englober quiconque fournit ou reçoit des paiements ou des avantages en rapport avec cette forme de criminalité, et en prévoyant de lourdes peines contre les auteurs d'infractions. Le trafic de cannabis produit au Maroc (en particulier de résine de cannabis) et, de plus en plus, le trafic à travers le territoire marocain de cocaïne en provenance d'Amérique latine et à destination de l'Europe génèrent d'importants profits illicites. Des biens immobiliers, des

<sup>27</sup> Fiona Mangan, « Illicit drug trafficking and use in Libya: highs and lows », *Peaceworks*, n° 161 (Washington, United States Institute of Peace, 2020).

<sup>28</sup> Ibid.

<sup>29</sup> Royaume-Uni, National Crime Agency, *Money laundering and illicit finance*, « The threat from money laundering ». Disponible sur le site [www.nationalcrimeagency.gov.uk](http://www.nationalcrimeagency.gov.uk).

bijoux et des véhicules sont achetés pour blanchir le produit de ce trafic. Les services de transfert d'argent sont rendus vulnérables par les volumes de fonds virés. Le montant annuel des opérations a atteint 6,7 milliards de dollars en 2019, ce qui équivaut à 5,6% du PIB. L'essentiel de ces fonds provient d'Europe<sup>30</sup>.

45. Le Maroc a renforcé son système de lutte contre le blanchiment d'argent grâce à la coordination et au renforcement des capacités. Le pays dispose de lois et de réglementations importantes, y compris de programmes de conformité et de procédures de signalement des opérations suspectes, et les exigences relatives aux personnes politiquement exposées ont été alignées sur les normes internationales en 2019. En 2019 également, le Maroc a réalisé une évaluation nationale des risques et mis en place un comité national chargé de coordonner la stratégie du pays en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. S'agissant de détection et de répression, il a affecté davantage de ressources aux enquêtes de blanchiment, ce qui s'est traduit par le traitement d'un plus grand nombre d'affaires pénales impliquant des faits de blanchiment d'argent (193 en 2020, contre 30 en 2019). Entre 2009 et 2018, seules huit condamnations pour blanchiment avaient été prononcées, contre un total cumulé de 62 condamnations en 2019 et 2020. Le Maroc continue de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires internationaux, et le Gouvernement a mis en œuvre les accords multilatéraux applicables tout en prenant l'initiative d'engager des échanges avec des partenaires du secteur privé pour remédier aux failles les plus importantes<sup>31</sup>.

46. Les sociétés écrans anonymes qui dissimulent la propriété effective jouent un rôle essentiel pour les flux financiers illicites, le blanchiment d'argent et la fraude fiscale dans le monde entier. En 2020, le Congrès des États-Unis a adopté une loi sur la transparence des entreprises (*Corporate Transparency Act*) qui exige que toutes les entreprises du pays fournissent au Réseau de répression de la criminalité financière des informations sur la propriété effective. L'objectif est de lutter contre le recours des trafiquants de drogues, des groupes criminels organisés, des fonctionnaires corrompus et de certains régimes à des sociétés écrans anonymes qui leur servent à blanchir de l'argent, échapper aux sanctions et dissimuler ou déplacer le produit de la corruption et d'autres

<sup>30</sup>États-Unis, Département d'État, Bureau for International Narcotics and Law Enforcement Affairs, *International Narcotics Control Strategy Report*, vol. II, Money Laundering (mars 2021) ; et Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, *Anti-Money Laundering and Counter-Terrorist Financing Measures: Kingdom of Morocco – Mutual Evaluation Report* (Manama, 2019).

<sup>31</sup>États-Unis, Département d'État, Bureau for International Narcotics and Law Enforcement Affairs, *International Narcotics Control Strategy Report*, vol. II.

avoirs illicites. Cette loi, qui constitue la première mise à jour importante de la législation nationale contre le blanchiment depuis vingt ans, pose au niveau fédéral de nouvelles obligations en ce qui concerne les informations sur la propriété effective que doivent fournir certaines entités, y compris des entités étrangères ayant des activités aux États-Unis, et prévoit la tenue par le Réseau de répression de la criminalité financière d'une base de données fédérale rassemblant les informations recueillies à ce sujet<sup>32</sup>. La législation contribuera également à réglementer ces sociétés appelées « international business companies » qui peuvent être achetées sur Internet et qui assurent l'anonymat à leurs propriétaires<sup>33</sup>.

47. D'autres mesures ont été prises en 2020 en vue d'accroître la transparence et de lutter contre les flux financiers illicites : a) aux Bahamas, le Bureau du Procureur général et le service de renseignement financier ont mis en place un système de recherche sécurisé permettant d'accéder en ligne à des informations sur la propriété effective des entités juridiques enregistrées dans le pays ; b) le Belize a adopté une législation pour donner effet aux obligations prévues en matière de transparence fiscale ; c) aux îles Caïmanes, des dispositions imposent aux sociétés de rendre public le nom de leurs souscripteurs, les informations relatives à leur siège social, leur capital social en fin d'exercice et la nature de leurs activités ; d) aux Pays-Bas, toutes les sociétés et autres entités juridiques sont tenues de présenter, dans un registre transparent, la liste de leurs bénéficiaires effectifs ; et e) le Conseil des ministres des Émirats arabes unis a adopté une résolution qui impose de déclarer la propriété effective, de divulguer l'identité des actionnaires et de mettre à jour en temps voulu les informations relatives à la propriété<sup>34</sup>.

48. Les registres de propriété effective ont été conçus pour que les autorités compétentes disposent d'informations fiables sur les propriétaires effectifs d'entreprises ou de fiducies. Ils s'avèrent toutefois difficiles à mettre en place, ce dont témoignent les maigres résultats obtenus. La majorité des registres existants sont largement ou totalement inefficaces pour ce qui est d'offrir aux autorités compétentes des informations fiables sur les bénéficiaires effectifs des sociétés ou des fiducies constituées dans le pays ou territoire<sup>35</sup>.

<sup>32</sup>Lewis Ziogiannis *et al.*, « What you need to know about the Corporate Transparency Act », *The National Law Review*, vol. XI, n° 12 (janvier 2021).

<sup>33</sup>États-Unis, Département d'État, Bureau for International Narcotics and Law Enforcement Affairs, *International Narcotics Control Strategy Report*, vol. II.

<sup>34</sup>Ibid.

<sup>35</sup>Basel Institute on Governance, « Beneficial ownership transparency is a pillar of anti-money laundering systems – so it needs to stand up. Insights from the Basel AML Index 2021 », 20 septembre 2021.

## Efforts internationaux de lutte contre les flux financiers illicites

49. Il existe à la fois des traités et des organismes internationaux dont l'objectif est d'endiguer les flux financiers internationaux. Le Groupe d'action financière, par exemple, a pour mission de surveiller au niveau mondial les activités de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Il s'agit d'un organisme intergouvernemental qui établit des normes internationales visant à prévenir ces activités illégales et les préjudices qu'elles entraînent pour la société. Il a été créé en 1989 par les dirigeants des pays du Groupe des Sept afin de faire face à la menace que le blanchiment faisait peser sur le système financier international. Il a élaboré les Normes internationales sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération, afin de garantir une action mondiale et coordonnée en matière de prévention de la criminalité organisée, de la corruption et du terrorisme. Le Groupe d'action financière examine les techniques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme en vue de contrer les nouveaux risques, comme ceux liés aux actifs virtuels, qui se sont répandus avec la popularisation des cryptomonnaies. Ses travaux sont complétés par ceux d'autres organismes qui font office de centres régionaux pour les questions liées à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Leur objectif premier est de promouvoir la mise en place de régimes complets de lutte contre ces phénomènes et d'assurer la mise en œuvre des Normes internationales dans leurs pays membres.

50. Le Groupe Egmont des cellules de renseignement financier établit les normes applicables pour les services de renseignement financier, qui sont les organismes centraux nationaux chargés de recevoir, de demander, d'analyser et/ou de transmettre aux autorités compétentes les informations financières requises, concernant en particulier le produit présumé d'activités criminelles et le possible financement du terrorisme. Les services de renseignement financier tirent leurs mandats de la législation ou de la réglementation nationale et sont généralement rattachés, dans leur pays respectif, à la banque centrale ou au ministère des finances. Le Groupe Egmont a été créé comme un centre destiné à surmonter les obstacles qui empêchent l'échange international d'informations entre les services de renseignement financier.

51. Les principaux instruments des Nations Unies créant des obligations juridiques dans le domaine des flux financiers illicites sont les suivants :

a) Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988, qui comprend des dispositions relatives au blanchiment

d'argent et à la coopération internationale, en particulier à son article 3, paragraphe 1, alinéa b ;

b) La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, en vertu de laquelle les Parties sont tenues d'incriminer le blanchiment d'argent et qui prévoit des cadres pour l'extradition, l'entraide judiciaire et la coopération en matière de détection et de répression ;

c) La Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, en vertu de laquelle les États sont tenus d'incriminer le financement du terrorisme et de prendre des mesures pour geler et saisir les fonds destinés à des activités terroristes ;

d) La Convention des Nations Unies contre la corruption, en vertu de laquelle les Parties sont tenues de prendre des mesures pour prévenir et incriminer la corruption et pour coopérer à l'échelle internationale, notamment dans le cadre du recouvrement d'avoirs liés à des affaires de corruption.

52. Alors que de nouveaux services financiers, qui s'appuient sur des technologies informatiques perfectionnées, se développent rapidement dans le monde entier, la menace des flux financiers illicites continue de croître de manière exponentielle, mettant en danger l'intégrité des informations relatives au système financier et compromettant la capacité des institutions financières à surveiller et à évaluer les risques qu'implique le traitement des opérations en ligne liées au trafic de substances potentiellement dangereuses. Grâce à diverses mesures, dont l'organisation de consultations entre parties prenantes à l'échelle mondiale, le Programme GRIDS de l'OICS a sensibilisé les gouvernements et leurs partenaires privés opérant dans le secteur des services financiers au fait que la fabrication et le commerce de substances dangereuses (opioïdes synthétiques à usage non médical, NSP et précurseurs connexes, principalement) pouvaient générer des flux financiers illicites. Le Programme a également encouragé et appuyé les efforts de coopération volontaire entre les gouvernements et les prestataires de services financiers, tels que les prestataires de services de transfert de fonds ou de valeurs (y compris le *hawala* ou les services similaires et les services liés à des actifs virtuels), qui s'inquiètent tous du risque que leurs services puissent être exploités par des trafiquants de substances dangereuses. En outre, le Programme apporte en temps voulu une assistance visant à soutenir les enquêtes des autorités gouvernementales qui en font la demande. Par ces activités, le Programme GRIDS aide les gouvernements à remplir les engagements énoncés dans le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue ».

## Difficultés rencontrées par la communauté internationale et recommandations en matière de lutte contre les flux financiers illicites liés au trafic de drogues

53. Les flux financiers illicites liés à des infractions telles que le trafic de drogues sapent le système financier mondial et menacent la stabilité politique, économique et sociale et la sécurité à travers le monde. Ils favorisent également les pots-de-vin et la corruption et servent à financer des insurrections et, dans certains cas, des activités terroristes. Ils ont aussi pour effet de déstabiliser et décourager les entreprises légitimes, les investissements étrangers et le développement. Exploitant les failles et l'hétérogénéité des systèmes nationaux de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, les personnes qui se livrent à ces formes de criminalité ciblent les pays dont les cadres juridiques et institutionnels sont inefficaces ou moins rigoureux pour y déplacer ou y faire transiter leurs fonds. La communauté internationale doit donc mener une action concertée pour réduire les flux financiers illicites, en déployant contre eux des efforts de détection, de surveillance, de saisie, de rapatriement et de prévention. Les personnes impliquées dans ces flux contribuent à la criminalité, à la violence, à l'instabilité, à la corruption et aux inégalités. Étant donné que les flux financiers illicites ne connaissent ni frontières ni nationalité, tous les pays doivent assumer leur part de responsabilité pour y remédier.

54. Afin d'endiguer les flux financiers illicites liés au trafic de drogues et d'empêcher qu'ils aient des incidences sur le développement et la sécurité, l'OICS recommande à tous les gouvernements de prendre les mesures suivantes :

*a)* Améliorer les méthodes utilisées pour repérer, mesurer et calculer les flux financiers illicites entrants et sortants, et identifier les activités illicites auxquelles ils sont liés ;

*b)* Accorder une même importance aux stratégies de réduction de l'offre et de la demande de drogues qui tiennent compte également des flux financiers illicites, et impliquer les secteurs public et privé ainsi que la société civile dans la lutte contre le trafic de drogues et les flux financiers illicites ;

*c)* Devenir parties à toutes les conventions des Nations Unies relatives à la lutte contre la criminalité transnationale organisée, en particulier le trafic de drogues, les flux financiers illicites et la corruption, et les appliquer, ainsi que les dispositions de l'article 3, paragraphe 1, alinéa b, de la Convention de 1988 et les Normes

internationales sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération établies par le Groupe d'action financière ;

*d)* Continuer à renforcer les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent, telles que les lois sur la propriété effective, entre les différents États afin qu'il ne soit pas possible de profiter des failles réglementaires qui, dans certains pays et territoires, permettent d'échapper à la détection des flux financiers illicites et à l'application de sanctions ;

*e)* Continuer à réaliser des évaluations du secteur financier, à fournir une assistance technique aux secteurs financier et non financier et à surveiller les systèmes économiques afin de garantir le respect des Normes internationales sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération ;

*f)* Créer des unités ou des équipes spécialisées aux niveaux national et international pour échanger des renseignements et enquêter sur les flux financiers illicites, identifier et saisir les avoirs et détecter les réseaux criminels organisés qui sont impliqués dans les flux financiers illicites, les démanteler et les empêcher d'agir ;

*g)* Mener une action de sensibilisation, en travaillant avec le secteur privé et les acteurs non gouvernementaux, afin de mieux faire comprendre aux responsables gouvernementaux et à la population comment les flux financiers illicites liés au trafic de drogues nuisent à la stabilité politique, économique et sociale et au développement à travers le monde, y compris en étudiant la possibilité de mettre à profit le produit du recouvrement d'avoirs et de la confiscation des biens liés à ce trafic pour accroître l'offre de services de prévention de l'usage de drogues et de services de traitement et de réinsertion des usagères et usagers de drogues ;

*h)* Prendre des mesures pour empêcher que les services et produits financiers d'apparition récente, tels que les services de porte-monnaie électronique et les cryptomonnaies, soient exploités pour le trafic de substances dangereuses ;

*i)* Combattre l'impunité au moyen de lois plus efficaces en matière de transparence, qui prévoient des sanctions appropriées pour les personnes et les entités impliquées dans la corruption et les flux financiers illicites ;

*j)* Promouvoir une culture de la responsabilité et de la transparence propre à faire reculer la corruption et l'économie illicite en faisant des valeurs civiques et morales des sujets abordés à une étape précoce des programmes d'enseignement.